

Québec solidaire en campagne politique

C'EST À LEUR TOUR DE SE SERRER LA CEINTURE

www.couragepolitique.org

+340M\$

8 Redevances minières : un nouveau modèle plus juste

Au printemps 2009, le Vérificateur général pointait du doigt les pratiques abusives de l'industrie minière au niveau environnemental, bien sûr, mais aussi sur le plan de sa faible contribution au Trésor public. On y apprenait que 14 compagnies minières n'ont versé aucune redevance à l'État québécois entre 2002 à 2008 même si elles ont extrait pour 4,2 milliards \$ de minerais. Pour leur part, les autres entreprises minières n'ont versé que 259 millions \$ pour cette période.

Est-ce que les 24 sites miniers ouverts au Québec auraient pu avoir davantage de retombées pour le gouvernement ? Bien sûr. Les compagnies minières sont censées verser à l'État québécois 12% de leurs profits. En pratique, la fiscalité québécoise est l'une des plus généreuses au monde pour elles. Plusieurs crédits d'impôts remboursables et non remboursables leur sont versés. Depuis 2003, la moyenne des avantages fiscaux consentis par le gouvernement a atteint 104 millions \$ par année. Pour la même période, les entreprises minières n'ont payé en moyenne que 37 millions \$ de redevances annuelles! Conclusion : nous payons des compagnies pour venir exploiter à leur avantage nos ressources naturelles, un bien commun non renouvelable.

Taxer la production annuelle et non le profit minier

En plus de devoir respecter des règles environnementales sévères, l'industrie minière doit contribuer au mieux-être de la population dans son ensemble. Les recettes de l'exploitation des ressources doivent être utilisées au bénéfice des générations actuelles et futures, un peu comme le fait la Norvège avec son pétrole ;

La production minière doit donc générer des recettes collectives (redevances ou part du profit) suffisamment importantes pour remplir ces conditions. Un nouveau modèle de redevances en fonction de la valeur brute de la production des compagnies minières s'impose donc au Québec.

Québec solidaire propose un taux de redevance de 10%. Ce taux s'appliquerait dorénavant sur la valeur brute des minerais extraits par les compagnies minières. En estimant de façon conservatrice cette production à 2,5 milliards \$ par année, on obtient ainsi des redevances de l'ordre de 250 millions \$. Le résultat net est de 213 millions \$ de plus par année pour le trésor public en comparaison des 37 millions \$ que les entreprises minières versent en moyenne depuis 2002.

Diminuer les « cadeaux » aux minières

Nous l'avons vu : le gouvernement accorde plus de 100 millions \$ par année en aide fiscale aux compagnies minières. Québec solidaire propose de plafonner à 25 millions \$ par année les mesures fiscales (crédits, actions accréditives, subventions pour la recherche et le développement) accordées à l'industrie minière.

Ce plafond est un juste retour des choses puisque le Vérificateur général a évalué à environ 260 millions \$ par année les redevances non-payées entre 2002 et 2008, soit l'équivalent d'une « dette » de plus de 1,6 milliards \$ de la part des minières envers le gouvernement québécois.

Pourquoi l'État québécois devrait-il accorder autant d'avantages à une industrie qui, généralement, se porte assez bien pour enregistrer des profits et pour laquelle le marché semble de plus en plus favorable? À titre d'exemple, mentionnons le Projet Osisko (exploitation d'une mine d'or) qui prévoit un retour sur l'investissement de l'ordre de 29% à Malartic en Abitibi-Témiscamingue. Ou encore la compagnie Xtrata qui exploite le nickel et le cuivre et qui a déclaré des profits moyens de 2,9 milliards \$ par année au cours des 5 dernières années.

En diminuant à 25 millions \$ par année l'aide fiscale accordée aux compagnies minières, le gouvernement réaliserait des économies de 79 millions \$.

Le secteur minier doit respecter l'environnement et payer pour les pots cassés

Dans son dernier budget, le gouvernement québécois a annoncé qu'il allait consacrer 265 millions \$ au cours des dix prochaines années pour restaurer les 345 sites d'exploitation abandonnés par des entreprises minières ayant déclaré faillite. La société n'a pas à payer pour cette facture et c'est au secteur minier lui-même de se responsabiliser et de financer la restauration de sites abandonnés.

Québec solidaire propose donc de financer à la hauteur de 300 millions \$ la restauration des sites abandonnés en effectuant un prélèvement spécial pour les six prochaines années sous diverses formes, que ce soit sur les profits des entreprises minières ou encore sur tous les permis nécessaires pour l'exploration et l'exploitation minière. Ce sont 48 millions \$ en 2010-2011 qui pourraient ainsi être récupérés et s'ajouter au Trésor public.

Avec ces 48 millions \$, additionnés aux 213 millions \$ de redevances supplémentaires et aux 79 millions \$ d'économies réalisées par un meilleur contrôle des avantages fiscaux consentis aux minières, le Trésor public bénéficierait d'un gain net de 340 millions \$ dès cette année.

